

GUIDE SUR LES PLACEMENTS

POUR LES GOUVERNEMENTS DE
PREMIÈRES NATIONS

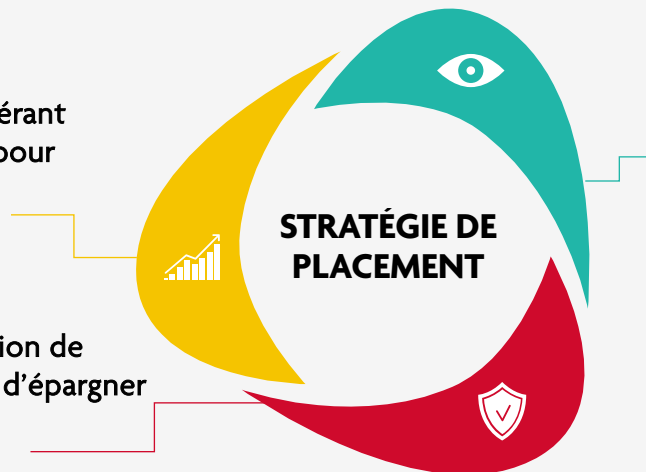
Pourquoi ma Première Nation doit-elle avoir une stratégie de placement?

CRÉER DE LA RICHESSE

Rentabilisez vos avoirs en générant des revenus supplémentaires pour votre Première Nation.

PRÉSERVER LA RICHESSE

Protégez la richesse en prévision de l'avenir tout en vous assurant d'épargner et de générer une croissance.



RÉPONDRE AUX BESOINS FUTURS

Les stratégies de placement sont axées sur l'avenir. Prenez soin de la septième génération en créant une richesse intergénérationnelle.

Quels sont les éléments à envisager avant d'établir une stratégie de placement?

Lorsqu'il est question de stratégie de placement, il n'y a pas qu'une seule approche. Une bonne stratégie tiendra compte des objectifs précis de votre Première Nation.

- Dans quelle mesure est-il important de préserver le capital?
- Comment vos placements généreront-ils des revenus?
- Quelles sont vos priorités en matière de placement, à court terme et à long terme?
- Quel degré de risque est acceptable pour votre Première Nation?

Qui est responsable de la stratégie de placement?

GUIDE SUR LES PLACEMENTS

Le **conseil de Première Nation** a la responsabilité de concevoir une stratégie de placement et des règles de placement, y compris de déterminer les types de placements permis. Le conseil doit veiller à ce que la Première Nation évalue les risques avant d'investir, et il doit passer en revue la stratégie de placement régulièrement. Bien que cette responsabilité soit celle du conseil de Première Nation, il lui est recommandé de s'appuyer sur des conseils d'experts pour concevoir la stratégie de placement.

Le **Comité des finances et d'audit** fournit au conseil de Première Nation des conseils financiers et lui fait des recommandations, notamment en matière de risques et de placements.

Le **directeur général** et le **directeur des finances** apportent leur soutien.

Ai-je besoin d'un gestionnaire de placements?

L'avantage de travailler avec un professionnel réside dans le fait qu'il possède l'expérience et les connaissances financières adéquates pour établir une stratégie de gestion des risques fondée sur les objectifs de la Première Nation. Il existe de nombreuses options à cet égard, comme les banques et les sociétés de fiducie, ou encore les caisses de retraite, les planificateurs financiers et les sociétés de placement spécialisées.

Pour évaluer la tolérance au risque et les occasions de placement, il est recommandé d'obtenir des conseils de professionnels de confiance, tels que les conseillers financiers, les avocats et les institutions financières.

Il est également possible d'investir directement dans une entreprise, ce qui peut créer des emplois et permettre aux membres de gagner de bons salaires et, par le fait même, contribuer au bien-être global des membres et créer de la richesse intergénérationnelle.

Questions à se poser au moment de choisir un gestionnaire de placements :

- Le gestionnaire est-il familier avec les valeurs de notre Première Nation?
- Est-il prêt à partager et à enseigner?
- Possède-t-il une expérience du marché?
- Les frais sont-ils économiques?
- Connaissons-nous déjà quelqu'un qui pourrait être une bonne ressource?
- Cette personne a-t-elle le temps de travailler avec nous?

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : *Le présent guide contient des données externes provenant de sources anonymes. Le Conseil de gestion financière des Premières Nations ne revendique aucun droit d'auteur à l'égard du matériel utilisé dans ce document. Ce guide ne constitue pas une stratégie de placement et ne doit pas être considéré comme tel. Le contenu de ce guide est fourni uniquement à titre informatif et ne saurait constituer une opinion ou un avis juridique ou professionnel de quelque nature que ce soit.*